



Le 3 août 2016

L'honorable Wayne Easter, président
Comité permanent des finances
Direction des comités et des services législatifs
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Par courriel : finapbc-cpb@parl.gc.ca

Objet : Présentation de l'Association canadienne des télécommunications sans-fil au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017

1. L'Association canadienne des télécommunications sans-fil (ACTS) fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada, son évolution, ses tendances et tout ce qui s'y rapporte. Elle représente les entreprises de téléphone cellulaire ainsi que des entreprises de développement et de production de produits et services pour l'industrie, notamment des fabricants de combinés et d'équipement, des créateurs d'applications et de contenu, et des fournisseurs de services interentreprises. L'ACTS est heureuse de présenter ses commentaires relativement à la consultation susmentionnée.
2. L'industrie canadienne du sans-fil regroupe un ensemble diversifié d'entreprises concurrentes, qui partagent toutes le même objectif : motiver plus de Canadiens à se servir du sans-fil pour en faire plus. Les préférences des consommateurs ont donné naissance au monde actuel où le sans-fil prime, où le téléphone intelligent et la tablette sont les outils de prédilection pour communiquer, parcourir le Web, s'informer, magasiner, faire des opérations bancaires, travailler, collaborer, se divertir et divertir les autres. Les entreprises utilisent le sans-fil pour communiquer avec leurs clients, leurs employés et leurs partenaires, ainsi que pour améliorer la productivité. Les consommateurs et les entreprises s'attendent à ce que l'industrie du sans-fil continue à investir et à innover pour leur permettre d'optimiser ce qu'ils tirent du sans-fil.
3. En investissant dans un service sans-fil sur large bande qui évolue, afin d'offrir ce service et de l'améliorer, l'industrie du sans-fil contribuera à l'économie et à la prospérité du Canada. Elle favorise en outre l'atteinte d'un bon nombre des objectifs précisés par le Comité à titre de point central de la consultation, notamment : aider tous les Canadiens de toutes les régions à optimiser leur apport à l'économie et aider les entreprises à atteindre leurs buts en matière d'expansion, d'innovation et de prospérité.

4. L'expansion et l'amélioration de l'infrastructure réseau du sans-fil créent des emplois et contribuent au PIB, en plus d'habiliter la main-d'œuvre. Ainsi, les obstacles géographiques sont aplanis pour les entreprises et les collectivités rurales, qui peuvent donc participer entièrement à l'économie canadienne. Le sans-fil relie tous les Canadiens et ceux-ci peuvent ainsi contribuer à l'identité nationale collective.
5. Les fournisseurs de services auront de la difficulté à investir les sommes requises pour maintenir un service de classe mondiale en raison de l'explosion de la consommation de données. Toutefois, des politiques gouvernementales stratégiques pourraient favoriser des investissements dans l'infrastructure réseau du sans-fil et garantir l'égalité des chances au sein d'une économie numérique et créative, favorisant ainsi l'innovation et le développement économique partout au pays.
6. Plus particulièrement, l'ACTS avance que le gouvernement doit :
 - augmenter les taux de déduction pour amortissement (DPA) pour les catégories des biens amortissables qui ont trait à l'équipement de télécommunications, afin de favoriser de nouveaux investissements de l'ordre de centaines de millions de dollars par les fournisseurs de services;
 - passer en revue le programme de crédit d'impôt pour la recherche et le développement afin de favoriser des investissements dans l'équipement de télécommunications et l'innovation au Canada;
 - garantir la parité fiscale pour tous les fournisseurs de biens numériques destinés aux Canadiens.
7. En effet, les mesures visant à favoriser des investissements dans l'infrastructure réseau du sans-fil sont la seule façon de contribuer à l'atteinte des buts mentionnés dans la consultation budgétaire. Nous sommes heureux de décrire davantage, dans notre présentation, l'état de l'industrie du sans-fil, ses problèmes d'investissement, sa contribution aux recettes du gouvernement et ses répercussions sur l'économie et la société canadiennes.

Investir dans l'infrastructure réseau du sans-fil afin de répondre à la demande

8. Le trafic des données mobiles augmentera de 600 % au Canada d'ici 2020¹. En répondant à cette demande, l'industrie du sans-fil procure un avantage à tous les Canadiens. Toutefois, l'investissement constant dans l'infrastructure du sans-fil qui est requis à cet égard pose également un problème de taille.
9. L'ensemble des investissements canadiens dans le sans-fil a été de 2,9 milliards de dollars en 2015. Il s'agissait de la septième année consécutive au cours de laquelle l'industrie du sans-fil a investi plus de 2,5 milliards de dollars dans l'infrastructure réseau². Les fournisseurs de services canadiens dépensent plus de 110 \$ par abonné, et par année, en investissements, ce qui constitue le cinquième montant le plus élevé du monde et il est plus de deux fois et demie plus élevé que la moyenne mondiale³. Le secteur a également investi 12,3 milliards de dollars supplémentaires depuis 2008 pour faire l'acquisition du spectre nécessaire à l'élargissement et à l'amélioration des réseaux afin de tenir compte des volumes de trafic actuels et projetés.
10. Les résultats de cet investissement perpétuel sont importants. L'infrastructure réseau du sans-fil couvre une région plus grande que la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne réunis. Dans cet énorme

¹ Cisco, VNI Mobile Forecast 2016.

² Nordicité : l'avantage de l'industrie des télécommunications sans-fil pour l'économie canadienne en 2014.

³ Matrice du sans-fil mondial de la Bank of America Merrill Lynch, janvier 2016.

secteur de service, les Canadiens disposent de vitesses de connexion moyennes, pour les téléphones intelligents, qui sont plus de 50 % plus rapides, en moyenne, que celles de ces cinq pays européens. De plus, nous tirons avantage de ce service : les Canadiens utilisent environ 90 % plus de données, en moyenne, que les utilisateurs de ces pays et 83 % de tout le trafic du sans-fil au Canada passe par des réseaux de dernière génération (4G), par rapport à une moyenne d'à peine 51 % du trafic du sans-fil dans ces importants pays européens⁴.

11. De plus, les investissements dans le réseau contribuent directement à l'économie, ils créent des emplois et ils améliorent la productivité. Plus de 55 milliards de dollars ont été investis dans l'infrastructure réseau du sans-fil depuis 1987. Ces investissements créent des emplois directement liés à l'expansion et à l'amélioration du réseau et à la prestation constante de services évolués sans-fil par les fournisseurs de services canadiens, en plus d'emplois indirects au sein des entreprises qui servent l'industrie du sans-fil. En 2015, l'industrie canadienne du sans-fil a créé 138 779 emplois de type équivalent temps plein (ETP), soit une hausse de 4 704 ETP ou de 3,5 % par rapport à l'année précédente. En 2015, l'industrie du sans-fil a aussi généré des retombées économiques totales de 24,7 milliards de dollars pour le produit intérieur brut du Canada, y compris 13,3 milliards de dollars directs pour le PIB⁵.
12. L'expansion du service sans-fil favorise des gains importants au chapitre de la productivité et de l'innovation pour pratiquement tous les aspects de l'économie canadienne, car les appareils sans-fil sont aujourd'hui des outils indispensables pour les entreprises et les consommateurs. La technologie du sans-fil contribue à améliorer la productivité en permettant une circulation simplifiée de l'information, une réduction des coûts d'exploitation et une approche directe envers les consommateurs. Étant donné que de plus en plus de Canadiens utilisent davantage les connexions sans-fil pour un plus grand nombre d'actions, l'industrie devra continuer à investir pour offrir le service adéquat et répondre à cette demande à l'aide de ses réseaux.

L'investissement dans le spectre est avantageux pour les Canadiens

13. Les réseaux sans-fil ont besoin d'un spectre pour offrir des vitesses de classe mondiale aux Canadiens, qui figurent parmi les utilisateurs consommant le plus de données au monde. Le gouvernement du Canada a réagi en offrant des quantités importantes de spectre au cours des dernières années, afin d'aider les fournisseurs à répondre à la demande. Toutefois, ce spectre entraîne des coûts. Nous avons indiqué plus haut que les investissements dans les enchères de spectre ont, depuis 2008, totalisé plus de 12,3 milliards de dollars.
14. Étant donné que les frais des enchères sont consignés par le gouvernement pendant la durée de la licence de spectre, celui-ci reçoit plus de 1 milliard de dollars par année en recettes directes qui découlent des investissements réalisés par l'industrie du sans-fil, qui obtient ainsi le droit d'utiliser le spectre⁶. C'est plus du double de la somme de 500 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à verser en 2016, dans le but d'effectuer des investissements sur cinq ans visant à étendre et à améliorer le service sur large bande.
15. L'industrie du sans-fil aura toujours besoin de spectre pour répondre à la demande et elle encourage le gouvernement à continuer à accorder un spectre pour l'utilisation commerciale. Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada n'atteint pas encore l'objectif qui consiste à accorder 750 MHz de spectre pour l'utilisation commerciale d'ici la fin de 2017 (il manque

⁴ Cisco.

⁵ Nordicité : *l'avantage de l'industrie des télécommunications sans-fil pour l'économie canadienne en 2015*.

⁶ Investissements dans les enchères sur le spectre et frais annuels de licence de spectre.

185 MHz). Les consommateurs, l'industrie du sans-fil et le gouvernement vont tous tirer avantage de l'atteinte de cet objectif.

Les investissements dans les réseaux doivent être stimulés au moyen de modifications au régime fiscal

16. En vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, il existe plusieurs classes de biens amortissables liés à l'équipement des réseaux de télécommunications, y compris les réseaux à large bande, chacun ayant un différent taux de déduction pour amortissement (DPA) :
 - Catégorie 8 : équipement de radiocommunication
 - Catégorie 42 : fibre optique
 - Catégorie 46 : matériel d'infrastructure pour réseaux de données et de logiciels d'exploitation pour ce matériel
17. Pour favoriser des investissements constants dans l'infrastructure réseau du sans-fil, l'ACTS recommande de hausser, dans le budget de 2017, le taux de DPA à 50 % pour ces classes de biens. Un tel changement du régime fiscal procurerait des avantages importants pour les Canadiens et l'économie du pays. On prévoit que le fait de faire passer le taux de DPA de 46 à 50 % entraînerait une hausse de plus de 5 % des investissements totaux dans les télécommunications, ou 122 millions de dollars par année à court terme. Si le taux de DPA est haussé de manière permanente à 50 %, les investissements accrus s'élèveraient sans doute à 225 millions de dollars par année⁷.
18. L'incidence directe des investissements accrus dans l'infrastructure du réseau des télécommunications causée par le changement proposé au taux de DPA serait une augmentation de 163 millions de dollars du PIB et la création de 1 660 emplois. Outre les répercussions directes, si d'autres investissements sont effectués dans l'infrastructure des télécommunications, les Canadiens pourraient optimiser leur apport à la croissance économique et les entreprises partout au pays pourraient croître, prospérer et servir leurs clients au Canada et à l'étranger.
19. L'ACTS a été enchantée de constater le changement apporté au taux de DPA pour les catégories 8, 42 et 46 recommandées dans le rapport du Comité, qui a été produit avant le budget de 2016⁸. Nous incitons fortement le gouvernement à donner suite à cette recommandation dans le budget de 2017.

Les crédits d'impôt accrus pour la R et D favorisent des investissements dans les télécommunications et l'infrastructure au Canada

20. Les entreprises d'équipement de télécommunications du Canada tirent avantage d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, d'un marché des télécommunications concurrentiel et d'un régime fiscal favorable. Toutefois, les changements apportés récemment au Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental font baisser le taux de crédit d'impôt pour le Programme de RS&DE de 20 à 15 % et éliminent la déduction pour les dépenses en capital. Les réductions du crédit d'impôt pour le Programme de RS&DE ont été quelque peu compensées par l'importance plus grande accordée au

⁷ Conference Board du Canada : Du téléphone fixe au haut débit mobile : Déterminants fiscaux de l'investissement dans le secteur canadien des télécommunications, décembre 2015.

⁸ Rapport définitif du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur les consultations qui ont eu lieu avant le budget 2016. Recommandation 43.

financement direct des activités de R et D. Les subventions directes ou les prêts sont cependant peu prévisibles et imposent un fardeau administratif plus élevé par rapport aux crédits d'impôt remboursables, qui sont neutres, accessibles et attrayants pour les entreprises innovatrices.

21. L'innovation quant à la technologie du sans-fil et la R et D évolue rapidement, car les entreprises conçoivent des technologies réseau de l'ordre de 5G qui font en sorte que l'économie numérique du Canada figure à l'avant-plan sur la scène mondiale. Le Canada peut tirer avantage d'une bonne partie de cette innovation s'il met en place un environnement concurrentiel qui favorise l'innovation en matière de télécommunications et les investissements. L'ACTS demande par conséquent au gouvernement de passer en revue le Programme de RS&DE, dans le but d'offrir à nouveau certains des crédits d'impôt concurrentiels, y compris ceux liés aux dépenses en capital.

Examiner l'avantage concurrentiel offert aux fournisseurs étrangers de produits et de services numériques au Canada

22. On prévoit que la vidéo sans-fil représentera 77 % du trafic sans-fil au Canada d'ici 2020, soit une hausse de plus de 60 % par rapport à aujourd'hui, car les Canadiens utilisent sans cesse des appareils sans-fil pour les loisirs et pour accéder aux médias d'information⁹. Toutefois, si le cadre législatif de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) n'est pas modifié, les fournisseurs canadiens de produits et de services numériques devront toujours composer avec un prix désavantageux d'un maximum de 15 % par rapport à leurs concurrents étrangers.
23. Actuellement, les fournisseurs étrangers de produits et de services numériques, par exemple les services d'information et de loisirs, de musique, de films et de logiciels dans Internet, n'ont pas à percevoir ou à remettre la TPS/TVH, tandis que les entreprises canadiennes de même nature doivent le faire. L'avantage concurrentiel que la politique accorde aux fournisseurs étrangers mine les investissements canadiens et l'innovation, car elle encourage les Canadiens à dépenser de l'argent à l'extérieur de l'économie canadienne.
24. Cette politique était en vigueur à un moment où la vente de produits et de services de la sorte était très peu importante et où une taxation efficace était difficile et de peu d'utilité. Toutefois, en raison de la préférence croissante des Canadiens envers les produits et les services numériques, il est plus important que jamais de supprimer cette échappatoire fiscale. En effet, étant donné que les consommateurs choisissent de plus en plus les produits et les services numériques, au détriment des éléments matériels, les entreprises canadiennes seront encore plus désavantagées et la perte de revenu des gouvernements fédéral et provinciaux continuera de croître.
25. Ainsi, l'ACTS recommande qu'on s'engage, dans le budget de 2017, à assurer la parité fiscale pour tous les fournisseurs de produits numériques au Canada, en supprimant l'avantage concurrentiel dont jouissent actuellement les entreprises étrangères. Ainsi, le régime du Canada concorderait avec les Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour la TVA/TPS et avec l'approche adoptée dans de nombreux endroits où la TVA est perçue, notamment l'UE, la Norvège, le Japon, la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

⁹ Cisco.

Conclusion

26. Les investissements dans l'infrastructure réseau du sans-fil favorisent l'atteinte de bon nombre des objectifs que le Comité a indiqués comme point central de la consultation et qui consistent notamment à aider les Canadiens et les entreprises canadiennes, dans toutes les régions, à optimiser leur apport à l'économie du pays et à aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière d'expansion, d'innovation et de prospérité. En effet, les mesures visant à favoriser des investissements dans l'infrastructure réseau du sans-fil sont la seule façon de contribuer à l'atteinte des buts mentionnés dans la consultation budgétaire. Par conséquent, l'ACTS recommande au gouvernement de se doter de politiques qui favorisent d'autres investissements dans l'infrastructure réseau du sans-fil et de garantir l'égalité des chances au sein d'une économie créative et numérique, appuyant ainsi l'innovation et le développement économique partout au Canada.
27. Les membres de l'ACTS sont heureux d'avoir eu l'occasion de faire part de leurs points de vue dans le cadre de ce processus important.

Fin du document